

## MAIRIE D'ONNION

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Un budget est un acte de prévision sur une année, qui correspond à l'année civile.

Les dépenses et recettes à inscrire au budget ne doivent concerner que la seule année en cause.

Le principe de l'équilibre budgétaire : il doit être voté en équilibre réel.

3 conditions pour être en équilibre réel :

- Equilibre des deux sections
- Evaluations sincères des dépenses et recettes
- Le remboursement de la dette en capital (investissement) doit être couvert par **l'autofinancement** et ressources propres de la section d'investissement (exclusion emprunt).

Le principe de l'universalité budgétaire et de non-affectation des recettes ;

Les dépenses et recettes doivent être retracées dans le budget et cela sans aucune compensation entre elles.

L'universalité prohibe l'affectation d'une recette déterminée à une dépense bien définie. L'unité de caisse de la commune faisant qu'une recette déterminée peut être utilisée pour couvrir n'importe quelle dépense. C'est la règle de la non-affectation des recettes aux dépenses.

Cette note présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2024 du budget principal. La commune d'Onnion compte 1280 habitants au 1er janvier 2024.

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (électricité, téléphone, affranchissement, assurances, impôts° ou section de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, les projets.

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer les dépenses du quotidien.

Montant prévisionnel

2 136 301.91 euros

## Chapitre 011 – Dépenses à caractère général –681 626 euros

Prévision de la diminution du coût de l'électricité à la suite du nouveau marché signé avec le Syane. Le montant des postes combustibles et carburants devrait subir une baisse du fait du regroupement d'achat avec les communes voisines.

La collectivité va réaliser des travaux en régie sur 2024 avec la sécurisation de l'aire de jeux, rénovation du parvis de l'Eglise, création d'un point d'eau à l'étage de la mairie (11 900€)

Un montant important dans la réparation des bâtiments publics est maintenu afin d'entretenir au mieux le patrimoine. (50.000.00 euros).

Les contrats de prestations de services restent des dépenses importantes dans le budget (60 000.00 euros) - ces derniers correspondent essentiellement à notre prestataire de restauration scolaire.

Les élus continuent les travaux de réhabilitation de la piscine municipale (travaux entretien du local technique, taille de la haie, peintures...).

Une enveloppe de 3500.00 euros est mise à disposition pour le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale.

La commune a budgétisé la somme de 9150 euros pour l'école.

Une somme de 50.000.00 euros pour l'entretien des voiries – qui comprend la réfection de nombreuses voies, les frais de déneigement...

Cette année la collectivité souhaite mettre un budget conséquent dans l'entretien des routes.

Une somme prévisionnelle de 35 000.00 est allouée pour les frais d'honoraires et 15 000.00€ pour les frais d'actes. De nombreux jugements sur l'année doivent être délibérés et des contentieux à venir.

# Chapitre 012- Charges de personnels - 723 378.50 euros

- Contrats saisonniers estivaux pour la piscine municipale.
- Avancée des carrières et augmentation des cotisations de charges sociales.
- Création 1 poste supplémentaire pour accroissement de l'activité au service administratif
- Intégration de la compétence « Périscolaire » pris en compte

# Chapitre 014- Atténuation de Produits – 115 981.00 euros

De même est inscrit à ce chapitre le FPIC : Mis en place en 2012, le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées (prévision 2024 – 21.000,00 euros).

Prévision 2024 du FNGIR (Fond national de garantie individuel de ressources) d'un montant de 94 981 euros.

## <u>Chapitre 65 – autres Charges gestion courante- 338 337 euros</u>

Le montant des indemnités des élus est estimé à environ 54.000.00 euros.

La collectivité a réservé des crédits pour les subventions à hauteur de 8.000.00 euros pour 2024.

La municipalité souhaite soutenir les associations locales ou les associations qui œuvrent pour la commune

Une pochette de 1000.00 euros a également été inscrite pour la coopérative scolaire.

En sus des aides financières, les associations, sur demande, peuvent bénéficier de prêt de matériel, prêt de salles communales.

\*La participation au SDIS est de 51673.00 euros pour 2024.

- \*La commune participe à hauteur de 96.000.00 euros au SYNDICAT DES BRASSES et 2944.00 euros pour la participation des forfaits. En sus, cette année, la commune va soutenir le SYNDICAT DES BRASSES avec une participation supplémentaire. (77 500.00€).
- \*Concernant le transport scolaire de l'école d'Onnion, la commune doit verser cette année 39 799.00 euros.
- \*La commune poursuit sa politique d'utiliser les services de l'association ALVEOLE (CC4R). Cette gestion permet de maitriser les coûts.

# Chapitre 66 – Charges financières: 17 490.00 euros

Correspond au remboursement d'intérêt sur nos emprunts contractés.

Cette année, 3 emprunts ne seront plus imputés sur le budget.

## Chapitre 67 Charges exceptionnelles: 10 000.00 euros

Nous avons provisionné 10 000 € pour titres annulés sur exercice antérieur

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES**

Montant prévisionnel

2 136 301.91 euros

o13	Atténuation de charges (remboursement arrêts maladies)	15 000.00 €	
	Produits des services (entrées piscine bibliothèque, cantine, vente de bois,		
70	cimetière)	169 187.00 €	
73	Impôts et taxes (TH, TF, TFNB), taxes pylônes.	50 000.00 €	RECETTE
74	Dotations et participations (DGF, fonds genevois)	381 695.00 €	S 2024
75	Produits de gestion courante (revenus immeubles)	34 000.00 €	
042	Travaux en régie	11 900.00 €	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	625 853.91 €	

- Peu de coupes de bois prévues.
- Les Recettes de la cantine scolaire en nette augmentation d'années en années. Changement de prestataire de services en septembre 2023.
- Montant constant des fonds genevois (entre 175.000,00 euros et 180.000,00 euros)

# Concernant la fiscalité directe - chapitre 73:

Les élus du précédent mandat ont décidé de majorer le taux pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont les suivants :

Taxe d'habitation20.84%Taxe sur le foncier bâti24.29%Taxe sur le foncier non bâti112.90%Majoration de la part communale de la taxe d'habitation50%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 808 666 euros, auquel on enlève le FNGIR, 94.981.00 euros.

## **DEPENSES INVESTISSEMENT**

Montant prévisionnel

2 766 979.65 euros

## Voirie communale et départementale

- \*réfections des voiries communales ....
- \*réfection Eclairage public avec installation d'horloges astronomiques (phase 3).
- \*réfection berges Amoulin, Passerelle Serravaz (sentier communale).

## Forêt

\*Travaux 2024

## **INFRASTRUCTURE**

- \*Rénovation de l'appartement attenant à la mairie
- \* Acquisition de panneaux directionnels/signalisation

## **EQUIPEMENT TECHNIQUE**

- \*Chariot élévateur
- \*Epareuse.
- \*Achat de deux tonnelles.
- \*Achat d'une vitrine.
- \*Achat de galette d'assises et mise en place d'une enseigne pour la bibliothèque.
- \*Acquisition de volets motorisés pour la salle polyvalente.
- \*Acquisition de mobilier pour la cantine
- \*Acquisition de petit matériel pour la base de loisirs
- \* Renouvellement du parc informatique de la mairie
- \* Remplacement de la porte de garage du centre technique

## TRAVAUX EN REGIE

- \*Rénovation du parvis de l'Eglise.
- \*Sécurisation de l'aire de jeux.
- \*Création d'un point d'eau à l'étage de la mairie

# **Divers**

- \*Réfection du mur de l'Eglise côté city stade.
- \* Etude rénovation école, sécurisation de centre du village
- \*Remise aux normes du réseau électrique de la mairie
- \*Divers travaux de zinguerie

## **RECETTES INVESTISSEMENT**

Montant prévisionnel

2 766 979.65 euros

- La commune est en attente de versement de subventions sur des projets de 2021/2022 et 2023.
- La commune bénéficie de la reprise du résultat de l'investissement 2023
- Le fonds de compensation de TVA conséquent cette année (remboursement de la TVA de certains travaux effectués l'année N-2) à hauteur de 35.671,13 euros.